ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

professions de santé

Question écrite n° 15414

Texte de la question

Mme Véronique Besse attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur la nécessité de créer un corps d'enseignants titulaires dans la discipline de médecine générale. Cette création est de la plus grande urgence car elle permettrait aux étudiants de se destiner à la médecine générale en ayant des enseignants universitaires de médecine générale et en ayant un stage d'externat dès le 2e cycle permettant à ceux qui sont entrés dans cette filière de bénéficier d'un encadrement universitaire, débouchant sur une validation juridiquement sûre aux diplômés en médecine générale. Elle lui demande si le Gouvernement envisage la création d'une filière universitaire en médecine générale.

Texte de la réponse

La mise en place de la filière universitaire de médecine générale est une des conclusions importante des états généraux de l'organisation de la santé (EGOS). La ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative travaille très concrètement, avec le concours du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, au déploiement de cette filière dès la rentrée 2009, la loi votée au parlement â l'unanimité le 29 janvier 2008 ayant permis d'en fixer le cadre légal. En 2008, des postes de chefs de clinique ont été ouverts en médecine générale. Ce mouvement va être amplifié et encadré pour que la discipline universitaire de médecine générale prenne toute la place qui doit être la sienne et renforce ainsi la médecine générale de premier recours comme pierre angulaire du système de santé.

Données clés

Auteur : Mme Véronique Besse
Circonscription : Vendée (4e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 15414
Rubrique : Enseignement supérieur
Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports
Ministère attributaire : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 29 janvier 2008, page 699
Réponse publiée le : 15 juillet 2008, page 6218